



COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS

Paris, le 15/07/2019

Homéopathie : le CNGE se félicite de la décision du gouvernement

Le Collège national des généralistes enseignants a récemment salué¹ la décision de la Haute Autorité de santé qui a rendu un avis défavorable² au maintien du remboursement des « médicaments » homéopathiques, en accord avec la position déjà exprimée par le Conseil scientifique du CNGE.

Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé a suivi cet avis et le gouvernement a annoncé le déremboursement effectif de l'homéopathie. Nous nous félicitons de la clarté de cette décision qui honore ses auteurs, décision attendue et qui a été prise dans un contexte difficile où les intérêts électoraux de quelques politiciens se joignaient aux intérêts financiers des laboratoires homéopathiques au mépris de l'intérêt des patients et du système de santé.

Prendre soin des patients, se consacrer à leur état de santé, nécessite à la fois connaissance et rigueur scientifiques, humanisme et empathie.

Il était temps de considérer :

- Qu'un minimum de connaissances scientifiques suffit à écarter définitivement les recettes absurdes d'une théorie que toutes les données invalident.
- Qu'un minimum de considération et de respect envers les patients commande de ne pas les tromper et de leur expliquer ce qui est démontré et ce qui ne l'a jamais été.

Cette clarification était d'autant plus importante que la démarche en médecine générale est aujourd'hui aux antipodes de telles pratiques. Les étudiants sont formés à ne pas prescrire de médicaments lorsque la situation ne l'impose pas, à ne pas répondre à chaque symptôme par un médicament, à écouter et à répondre aux patients avec attention en respectant leur parole sans les abuser ni les induire en erreur.

Dans cet esprit, il n'y a plus de place aujourd'hui pour la reconnaissance de l'homéopathie au plan professionnel, à l'instar de nombreux pays. Il ne doit plus y avoir de place pour l'enseignement de pratiques homéopathiques à l'université, dont les contenus véhiculent des contre-vérités fantaisistes ; il est d'ailleurs étonnant que l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche n'ait jamais été saisie à ce propos.

Les médecins généralistes universitaires entendent continuer à former des futurs professionnels qui apporteront partout dans les territoires un service médical d'excellence à la population sans recours à des pratiques ésotériques d'un autre temps.

1. https://www.cnge.fr/le_cnge/adherer_cnge_college_academique/cp_cnge_homeopathie_une_clarification_bienvenue_qu/

2. https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2977317/fr/medicaments-homeopathiques-une-efficacite-insuffisante-pour-etre-proposes-au-remboursement

Contacts Presse : Professeur Vincent Renard

Professeur Olivier Saint-Lary

Collège National des Généralistes Enseignants

155 rue de Charonne 75011 PARIS

Tel : 01 75 62 22 90- Fax : 01 75 62 22 89 - cnge@cnge.fr - www.cnge.fr